



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SUSVILLE

L'an deux mil vingt – cinq, le 21 juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué le 15 juillet 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Valérie CHALLON, Maire.

Présents : Valérie CHALLON, Michel JEANNIN, Michel MARTOIA, Patrick GUIGNIER, Valérie ESCOFFIER, Lucie BALMET, Marijane GEISSLER, Dominique PICAVEZ, Frédéric MAUGIRON, Michel PLEUCHOT, Philippe LUYAT,

Excusés : Nathalie COLONEL, Sandrine BOSCARO, Emile BUCH pouvoir donné à Michel JEANNIN, Elodie JODAR pouvoir donné à Michel MARTOIA,

Nombre de suffrages exprimés : 13 Pour :13 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n° D_01_21072025

Objet : Convention avec l'ONF d'exploitation groupée de bois – parcelles 15-31-32

Madame le Maire informe le conseil Municipal des échanges tenus avec Monsieur CALLO de l'ONF, concernant les coupes à asseoir en 2025 en forêt communale relevant du régime forestier.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré :

Etat d'Assiette :

- 1 – Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2025 présenté ci-après
- 2 – Pour les coupes inscrites, précise la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation
- 3 – Informe le Préfet de Région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF conformément à l'exposé ci-après

Parcelle	Type de coupe ¹	Volume présumé réalisable (m²)	Surface à parcourir (ha)	Année prévue aménagement	Année proposée par l'ONF ²	Année décidée par le propriétaire ³	Proposition de mode de commercialisation par l'ONF			ID : 038-213804990-20250724-D_01_21072025-DE		commercialisation – décision de la commune	Observations	
							Vente avec mise en concurrence			Vente de gré à gré négociée				Déli-vrance
							Bloc sur pied	Bloc façon-né	UP	Contrat d'appro	Autre gré à gré			
15	Irrégulier	54	9		2026	2026	X					X		
31	Irrégulier	60	0.50		2026	2026		X				X		
32	Irrégulier	50	15.75		2026	2026		X				X		

Le Secrétaire de séance
Valérie ESCOFFIER



Certifiée exécutoire compte tenu
de la transmission à la Préfecture
et de la publication sur le site internet
de la commune www.susville.fr
le 24 juillet 2025.
Le Maire, Valérie CHALLON.



Le Maire
Valérie CHALLON

